

# Contribution des interventions de développement rural à la construction de l'espace public local –

Cyrille Eteka

## Pourquoi s'intéresser aux effets des interventions de développement sur la construction de l'espace public local ?

De façon générale, les opérations de développement affichent des objectifs de réduction de la pauvreté en contribuant à la délivrance des biens et services d'intérêt général ou commun dans des domaines variés (économie, environnement, social, etc.). Elles sont implémentées au travers d'approches « communautaires » qui postulent, de manière explicite ou implicite, une homogénéité globale (à l'échelle de toute la communauté) ou catégorielle simpliste (femmes, hommes, jeunes et vieux) pour instituer le bénévolat de fonctions de '*représentants*' ou de '*membres de comités de gestion*' au service de l'intérêt général (Olivier de Sardan, 1995 ; Mongbo, 1995).

A examiner de près, on note une ambiguïté autour de l'idée de bien public au sein des communautés. En effet, une certaine notion d'intérêt général, mieux de bien public cohabite dans les représentations populaires des communautés avec une certaine idéologie de tolérance ou de légitimation de pratiques d'appropriation privée quotidiennement relevées chez des individus '*représentants*' ou '*membres de comité*' en position plutôt rentière ([Cf. note théorique sur l'appropriation](#)). Face à la fréquence de ces pratiques qui hypothèquent bien souvent la pérennité des initiatives portées par les interventions de développement, certains postulent l'inexistence d'espace public en milieu rural africain pendant que d'autres se demandent

si les réformes de la décentralisation vont permettre l'émergence et l'expérimentation d'un espace public de proximité ou au contraire renforcer le repli communautaire.

Il faut aussi s'interroger dans quelle mesure les représentations populaires ambiguës sur « l'espace public local ou communal » vont-elles se traduire en acte au regard de l'ampleur des filets des obligations familiales, amicales, factionnelles ou réticulaires dans lesquels sont pris les différents acteurs sociaux et politiques? Telles sont donc les interrogations auxquelles la présente note théorique tente de répondre.

## Les dérives dans les pratiques de gestion traduisent-elles une absence d'espace public local ?

De nombreuses études empiriques mettent en relief des problèmes de gestion des ressources communes ou publiques par des groupes d'individus ou même par un seul individu, du fait de malversations avérées ou d'accusations de détournement. La récurrence de ces phénomènes les a presque transformés en règle ou inscrit dans l'ordre normal des choses dans des communautés villageoises, en témoignent les titres évocateurs de quelques articles: « L'espace public introuvable »<sup>1</sup>, « La gestion communautaire sert-elle l'intérêt général? »<sup>2</sup>, « Le big man ou la gestion coup d'état de l'espace public »<sup>3</sup>. 'Le nom de l'association devient le *nom de chef ou de trône* de son

<sup>1</sup> Olivier de Sardan, 1999

<sup>2</sup> Olivier de Sardan et Dagobi, 2000

<sup>3</sup> Laurent, 2000

premier responsable<sup>4</sup>. Cette conception de l'existence d'espace public en milieu rural africain depuis la fin des années 1990 s'inscrit dans la même logique que les réflexions sur l'Etat qui ont puisé dans les registres de la politologie pour montrer l'effet de l'objectif économique du projet colonial sur l'érosion du concept de « bien public en Afrique ». Ces réflexions postulent la privatisation de la gestion des ressources de l'Etat à plusieurs niveaux, ce qui a généré après les Indépendances la croissance d'un État prédateur et distributeur de prébendes<sup>5</sup>. D'autres auteurs comme Dahou (2005) ou Mongbo (1995 ; 2011) montrent et partagent aussi l'existence et l'ampleur de ces dérivés mais, pour eux, ces constats ne sont pas suffisants pour conclure à une inexistence d'espace public dans les communautés villageoises africaines. Leurs argumentaires s'appuient sur des matériaux divers. Ils remontent à l'origine du concept d'« *espace public* » dans le contexte historique de l'Europe du 18<sup>ème</sup> siècle pour montrer que son usage prend un caractère normatif dans d'autres contextes spatio-temporels. Pour ce faire, Dahou (id.) a mobilisé les recherches initiées par l'anthropologie historique africaniste (Terray, 1995 entre autres)<sup>6</sup> pour montrer que malgré la forte personnalisation du pouvoir dans les sociétés africaines, un patrimoine public peut être constitué pendant un règne et être transmis aux souverains successifs sans que le lignage de l'ancien roi ne puisse revendiquer un quelconque droit de propriété sur ces ressources. Il démontre ainsi que tant dans les sociétés antiques européennes que dans les royaumes précoloniaux africains, le pouvoir souverain est personnalisé mais non privatisé. Des espaces publics y existent, lieux autorisés de consultation,

---

<sup>4</sup> Mongbo, 2000

<sup>5</sup> Bayard, J.-F., 1989, L'État en Afrique : la politique du ventre, Paris, Fayard

<sup>6</sup> Terray, E. 1995 Une histoire du royaume Abron du Gyaman. Des origines à la conquête coloniale, Paris, Karthala.

de débats et de délibération. Même si ces espaces sont assortis de rapports hiérarchiques, ils combinent débats, délibérations et le pouvoir de l'action avec celui de la domination (Mongbo, 2011). En s'appuyant sur Elwert (1997)<sup>7</sup>, Dahou (ibid.) estime qu'il existe des institutions politiques au niveau local, notamment les assemblées villageoises qui conservent un caractère public. Dès l'instant où les logiques lignagères sont transcendées au profit de l'intérêt général du village, il est légitime de raisonner en termes d'espace public.

### Quelle est la signification de l'espace public local dans la présente note ?

Habermas (1962) cité par Dahou (2005) et Mongbo (2011) définit le concept d'espace public par son émergence en tant que « processus au cours duquel le public constitué d'individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État. ». Mais dans le présent texte, il s'agit non pas des affaires de l'Etat central mais plutôt des affaires locales (Communales) en termes de délivrance de biens et services dans l'intérêt général. Il est donc question ici de l'« espace public local », un concept emprunté à Olivier de Sardan (2009 :43) qui le définit comme « un espace politique où diverses conceptions des affaires publiques locales, et, entre autres, de la délivrance des biens et services publics ou collectifs, se confrontent au nom de l'intérêt public »<sup>8</sup>. Le sens ainsi donné à l'espace public (local) n'est donc pas celui qu'en donnent J. Habermas (cf. plus haut), H. Arendt ou E. Tassin. Leclerc-Olive (2006) souligne que pour

---

<sup>7</sup> Elwert, G. 1997 « Social Transformation as an Endogenous Process Dealing with Strangers: A Comparison of Three African Rural Communities », paper for Agrarian Studies Program, Yale.

<sup>8</sup> Note de bas de page N°64

ces derniers, ce sont les notions de publicité, de pluralité et d'argumentation qui organisent le cœur du réseau lexical de ce concept.

## Les habitants d'une localité ont-ils le souci du bien collectif ou public ?

Une microsociologie de la gestion au quotidien de biens et services d'intérêt public à Péhunco (retenues d'eau) confirme des pratiques de confiscation des ressources publiques par des membres des comités de barrage ou même par le gardien du barrage pour diverses raisons. Cependant, ces comités de gestion utilisent une partie des recettes collectives mobilisées pour financer les contreparties communautaires exigées dans le cadre de la mise en place d'autres infrastructures dans divers domaines (Cf. étude de cas des modes de gouvernance et d'appropriation des retenues d'eau et l'encadré 1 ci-contre). Dans le cas du marché à bétail de la commune de Péhunco initié par quelques éleveurs et commerçants de bovins avant la décentralisation (pour plus de détails sur cette autre étude de cas, voir « Eteka, 2015»), les taxes prélevées par l'administration communale contribuent à hauteur de 1% au budget communal. Les initiatives communautaires de financement de quelques actions de développement (éclairage public, centres de santé ou écoles) et l'utilisation (supposée) par l'administration communale des taxes prélevées pour financer des actions de développement local sont autant de preuves pour justifier le souci des bénéficiaires à produire des biens et services d'utilité publique (tout au moins au niveau local). Ce souci se justifie par le fait que les enjeux des actions financées dépassent le seul cadre du village et même de la commune car il s'agit de

biens ou de services (formation sanitaire, écoles, éclairage public, etc.) dont la jouissance est ouverte à tous. Ces initiatives de production ou de coproduction locale de biens et services d'intérêt général à partir des recettes collectives traduisent un certain souci d'intérêt général transcendant les intérêts individuels ou catégoriels.

*A l'instar de l'Unité Pastorale (UP) de Tobré décrite dans l'étude de cas, celle de Bèkèt (dans la même commune de Péhunco) a également bénéficié d'une retenue d'eau à but agropastoral en 1987. Contrairement à Tobré, le Comité de gestion n'a pas réussi à appliquer la collecte des taxes auprès des transhumants pour diverses raisons dont la position de l'ouvrage (éloigné du couloir de passage des transhumants). La pêche constitue donc la principale source de revenus de l'UP. Quelques 06 personnes sont chargées des activités de pêche, appuyées par les membres du comité de barrage. En dépit des cas de redistribution des recettes de pêche entre membres, les fonds de l'UP ont contribué d'une certaine manière à la réalisation de diverses actions de développement : opérations de lotissement du village en 2000 ; construction de la maison des jeunes en 2003, paiement des enseignements communautaires ; etc. Outre ces actions, les fonds sont également sollicités par les chefs coutumiers pour financer les coûts des rituels et sacrifices pour la paix dans le village.*

Source : Enquêtes de terrain à Péhunco, 2011 à 2013

## Poursuivre les débats sur les impacts des interventions de développement

L'apport de la présente note aux débats sur les effets et impacts des interventions de développement est d'avoir montré que les ressources mises en place dans le cadre des opérations de développement ne sont pas toutes appropriées à des fins privatives. Leurs impacts sur le service public sont pluriels mais, ils sont généralement peu documentés ou peu relevés dans la littérature scientifique et même dans les évaluations. Les interventions de développement rural contribuent donc de façon directe ou indirecte à la construction de l'espace public local. Mieux, à la faveur de la décentralisation, on note une sorte de recentralisation du paysage

institutionnel local de délivrance de biens et services d'intérêt général. Et de façon tacite ou non, les interventions de développement contribuent à renforcer au niveau des communautés, la concrétisation de leurs représentations sur la notion d'intérêt général. Toutes ces formes de contribution à la production de biens et services d'intérêt villageois ou public montrent que les interventions de développement laissent des traces, elles participent de la production de l'espace public local et donc, du changement social.

La thèse selon laquelle, cet espace public serait introuvable en milieu rural africain ne semble donc pas se vérifier sur certains terrains.

## Messages clefs

- Les dérives dans la gestion des biens et services d'intérêt publics ne doivent pas masquer certaines bonnes pratiques développées par les bénéficiaires, même avant l'avènement de la décentralisation
- La décentralisation constitue une approche de territorialisation et de légitimation des pratiques de construction de l'espace public local

## Bibliographie

- Dahou T (2005) L'espace public face aux apories des études africaines, Editions de l'E.H.E.S.S. | Cahiers d'études africaines 2(178) : 327-349
- Laurent P-J (2000) «Le « big man » local ou la « gestion coup d'État » de l'espace public », *Politique africaine*, 2000/4(80): 169-181. DOI : 10.3917/polaf.080.0169.
- Leclerc-Olive M (2006). Affaires locales : affaires communautaires ? publiques ? in LECLERC-OLIVE M (dir), *Affaires locales. De l'espace social communautaire à l'espace public politique*, Kharthala-GEMDEV, 2006 : 7-17.
- Mongbo R (1995). The appropriation and dismembering of development intervention Policy, discourse and practice in the field of rural development in Benin, Université de Wageningen (Pays-Bas),
- Mongbo RL (2000). Le développement local et les courtiers: concepts et réalités d'un phénomène social au Bénin, Chap 8 In Th. Bierschenk, J-P. Chauveau et J-P. Olivier de Sardan, *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*. Paris et Mayence, APAD-Karthala: 217-240
- Mongbo RL (2011) Le citoyen, le savant et le souverain : concepts et méthodes d'une socio-anthropologie de la gouvernance des espaces publics en Afrique, Communication au III<sup>ème</sup> Colloque des Sciences, Cultures et Technologies de l'UAC-Bénin.
- Olivier de Sardan J-P. (1995) *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala.
- Olivier de Sardan J-P, Dagobi E (2000), "La gestion communautaire sert-elle l'intérêt public ?", *Politique africaine*, 80 : 153-168.
- Olivier de Sardan J-P (1999), L'espace public introuvable. Chefs et projets dans les villages nigériens. In: *Tiers-Monde.*, 40(157) : 139-167

## Pour citer cette note

- Eteka C (2015) *Contribution des interventions de développement rural à la construction de l'espace public local*. FORADYN, Note Théorique, Abomey-Calavi, Bénin: LADyD, 5p [http://www.foradyn.org/wp-content/uploads/2015/07/Foradyn\\_note\\_theorique\\_espaces\\_publics\\_EtekaC.pdf](http://www.foradyn.org/wp-content/uploads/2015/07/Foradyn_note_theorique_espaces_publics_EtekaC.pdf)